

BULLETIN MUNICIPAL

de SAINT-COULITZ

DECEMBRE 2008

AGENDA...

- **Le repas des aînés** de Saint-Coulitz s'est déroulé le **samedi 6 décembre à 12h30** au restaurant Le Christmas à Châteaulin.

- **Le Noël des enfants** de Saint-Coulitz a eu lieu le **samedi 13 décembre à 15h** salle communale en Mairie (Annie et ses petits ont accueilli le Père Noël arrivé dans le beau tracteur de Dominique BLOUET).

- **En soirée le Comité d'Animation** offrait le traditionnel Pot de remerciement.

- **Maisons fleuries**, remise des prix le **vendredi 19 décembre à 18h** à la Mairie de Saint-Coulitz.

- **Vœux du Maire**, suivis d'un apéritif dînatoire le **samedi 10 janvier à 18h30**, salle communale en Mairie.

La vie des quartiers...

Tous les quartiers recevront la visite de la municipalité au cours de l'année 2009. Le premier rendez-vous est fixé au **samedi 7 février à partir de 10h30** pour les quartiers de Banine, Stang Al Lijou, Lotissement Briand



Le mot du Maire

Saint-Coulitz est située dans un méandre de l'Aulne, et le bourg est au centre de celui-ci. Des chemins de randonnée en forme de pétale débouchant au cœur du bourg et utilisant le contre-halage seront balisés. Pour compléter le circuit et permettre le passage entre Saint-Coulitz et Châteaulin, on pourrait y inclure un pont piétonnier flottant, en aval de Coatigrac'h ; cette structure devrait être démontable l'hiver. Au sein de la Communauté de Communes et suite à une réunion avec le Pays de Cornouaille, j'ai proposé au bureau des Maires de joindre ce projet à celui déjà existant de port à sec à Port Launay ; Châteaulin a fait de même pour avoir une continuité sur les rives de l'Aulne. Cela permettrait d'obtenir une subvention plus intéressante dans le cadre de l'intercommunalité en y incluant également la réhabilitation de l'ancienne usine hydroélectrique de Coatigrac'h par le Smatah. De tout cela et de bien d'autres projets nous aurons l'occasion de débattre avec vous au cours de la nouvelle année qui se profile.

Dans cette attente, je vous souhaite un joyeux Noël, une heureuse année 2009 et avant tout une bonne santé. Je serais heureux de vous retrouver toutes et tous au pot de début d'année, le samedi 10 janvier 2009 à 18h30 à la salle polyvalente de la Mairie.

Bloavez mad ! Gilles Salaün.

Les Conseils Municipaux

Depuis le précédent bulletin, six conseils municipaux se sont tenus. Les comptes-rendus de ces conseils sont affichés ou consultables à tout moment en Mairie. Nous indiquons ici les points forts de chacun de ces longs moments de débats démocratiques concernant la vie de la commune.

Le Conseil du 16 Mai a délibéré sur **La Commission Communale des Impôts Directs** ; à l'unanimité une liste est proposée aux services compétents, les choix définitifs étant fixés par ces derniers.

Titulaires : Jacques Miossec, Mylène Abgrall, Erwan Riou, Yvonne René, Nelly Kerhoas, Bertrand Nédélec, Anne-Marie Thomas, Simone Lucas, Jean Verveur.
Suppléants : Mireille Hascoët, Pierre Jaouen, Pierre Rannou, Frédéric Blasco, Monique Jolivet, Jean-Yves Queffélec, Dominique Blouet, Raymond Collorec, Annick Avan.

Deux **motions**, votés à l'unanimité, en faveur du maintien des services de neurochirurgie pédiatrique au CHU à Brest, maternité et chirurgie à l'hôpital de Carhaix..

A propos de la sécurité de l'atelier communal: le passage de la commission de Sécurité est toujours obligatoire avant l'ouverture au public de tout local communal. La nouvelle municipalité n'entend pas prendre le risque d'une fermeture qui engendrerait bien des embarras pour les associations. Aussi a-t-elle proposé l'intervention préalable d'une entreprise compétente pour évaluer les travaux à envisager, avant le passage de la Commission qui pourra enfin délivrer le certificat de conformité. Voté à l'unanimité. *Cette entreprise a remis son compte rendu qui sera étudié lors d'une prochaine commission élargie.*

LE RECENSEMENT...
Pour qui, pourquoi ?

La loi du 28 octobre 1997 a suspendu l'appel sous les drapeaux, mais a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français, garçons nés après les 31/12/1978, filles nées après le 01/01/1983 : ils (ou leur tuteur légal) doivent se faire recenser, à partir de la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux 3 mois qui suivent, à la mairie de leur domicile, munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

Une attestation de recensement leur sera remise et devra être précieusement conservée. Elle leur sera en effet indispensable pour toute inscription aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat, etc...). À partir de 18 ans et jusqu'à 25 ans, Les Jeunes sont appelés à effectuer la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » à l'issue de laquelle un certificat de participation leur est remis. C'est ce dernier qui devient alors indispensable lors des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Enfin, le recensement ouvre l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Mais attention, on ne peut se faire recenser avant sa date anniversaire des 16 ans !

Les Conseils Municipaux... suite

Le Conseil du 27 Juin a délibéré sur les subventions accordées pour les voyages scolaires : par élève, 25 euros pour la France et 40 euros pour l'étranger. Voté à l'unanimité.

Le Conseil du 15 octobre était entièrement consacré à une longue et intéressante présentation de la **nouvelle charte du Parc National et Régional d'Armorique (PNRA)**, applicable de 2009 à 2021.

Après une présentation de l'ensemble des Parcs Nationaux et des missions du PNRA, son budget et la procédure d'adhésion ont été évoqués. Les conseillers municipaux seront amenés à débattre et à se prononcer sur cette éventuelle adhésion.

Le Conseil du 6 novembre n'a pu se tenir suite au départ, avant même l'ouverture du conseil, des élus de l'opposition. Un élu de la majorité étant absent, malgré la procuration donnée, le quorum n'était pas atteint.

Le Conseil du 12 novembre a voté à l'unanimité le montant des **frais de**

scolarité demandés par la Mairie de Châteaulin et l'OGEC de l'école de Châteaulin pour scolariser les élèves de Saint-Coulitz. 712,43 € par élève et par an, cela fera une imputation de 23510,19 € au budget de Saint-Coulitz. Une demande de justificatif de dépenses a été faite à l'OGEC pour un meilleur suivi en comptabilité.

Le Conseil du 21 novembre a été consacré aux travaux de l'église ainsi qu'aux demandes de subventions en présence de M. Le Moen architecte. (voir en page 3). Le Conseil Municipal : Par 7 voix pour et 4 abstentions autorise le Maire à signer l'avenant nécessaire à la poursuite des travaux, et, Par 9 voix pour et 2 abstentions à signer les demandes de subventions aux, Conseil Général, Conseil Régional et Ministère de l'intérieur (subventions indispensables à l'équilibre nécessaire du budget de la commune, sans recours à une augmentation insupportable de l'impôt).

Et signer une convention avec la Fondation du Patrimoine (présentée également en page 3).

Deux anciens Maires à l'honneur...



Le 25 octobre 2008, en présence de nombreuses personnalités, de sa famille et de ses amis, Jean MIOSSEC a été promu au grade d'Officier de la Légion d'Honneur par Jean-Michel Le Métayer, Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA). Celui qui fut Maire de Saint-Coulitz de 1953 à 1983, a été décoré pour être le Président créateur du Centre d'Economie Rural de Kergadalen en Saint-Ségal de 1960 à 1990, et Secrétaire Général de la Chambre d'Agriculture, dont il participa aux travaux durant plus de 20 ans. CD et photos disponibles en Mairie.

Le 1^{er} Mai 2008, sous le signe de l'amitié et de la famille, c'est Kofi YAMGNANE qui recevait les insignes d'Officier de la Légion d'Honneur des mains d'André Pochon Pionnier de l'Agriculture Durable. « Je ne peux rien dire de moi qui ne soit une redite, si mon choix c'est porté sur vous, cher André, c'est pour faire un clin d'œil à nos origines paysannes communes, et surtout à votre œuvre... vos valeurs sont aussi les miennes, respect de la terre, économie éthique, société juste et solidaire ». Ainsi s'exprimait, en Mairie, celui qui fut Maire de Saint-Coulitz de 1989 à 2001.



Des nouvelles du chantier de l'église...

La restauration de l'église se poursuit. Les travaux de rejointoiment des murs extérieurs sont achevés. La charpente et la toiture ont été refaites sur la nef, le collatéral et l'ossuaire. Les travaux de couverture sur la sacristie devraient être finis dans les semaines à venir.

Lors de l'enlèvement du lambris, la découverte d'une deuxième charpente, avec 24 têtes sculptées, a été une surprise présument que cette église daterait du XV^e siècle.

M. Le Moen architecte a préféré consulter les Bâtiments de France qui ont à leur tour sollicité la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 novembre dernier, a opté pour une restauration à l'identique, mettant ses sculptures en valeur ; ceci entraîne un surcoût de 87000 € HT, soit 104 052 € TTC, et oblige à la signature d'un avenant financier.

Les solidarités...

➤ Logement pour les aînés :

Suite au courrier adressé à toutes les personnes de plus de soixante-cinq ans de la commune et concernant les besoins de cette tranche de la population en matière de logement, huit demandes ont été recensées dans l'ensemble des réponses. Pour répondre à ces besoins, le Conseil Municipal va travailler sur ce projet, en concertation avec la population. Cette réalisation se fera dans le cadre d'un réaménagement du centre bourg notamment pour améliorer la sécurité routière.

➤ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS):

Le CCAS s'est réuni à trois reprises en la présence du Maire, de quatre conseillers et quatre Saint-Coulitziens représentant les associations caritatives. Actuellement le CCAS élabore un document d'information et surtout d'orientation pour tout nouvel arrivant sur notre commune ; il s'adresse aussi aux personnes âgées, aux personnes

Les demandes de subvention aux Conseil Général, Conseil Régional et Ministère de l'Intérieur seront présentées après validation de l'avenant.

Pour financer le complément, le Conseil Municipal a sollicité la Fondation du Patrimoine pour une souscription volontaire auprès des personnes. Les particuliers et les entreprises qui souhaitent apporter leur contribution financière à la restauration de l'Église pourront le faire par le biais de cette fondation. Des exonérations d'impôt sont prévues à hauteur de 66% pour les particuliers, de 60% pour les entreprises. Toutes les modalités de paiement ou autre renseignements vous seront communiqués. N'hésitez pas à en parler autour de vous et faites nous connaître des sociétés susceptibles d'être intéressées.

Nous pouvons nous réjouir de cette découverte architecturale et historique du fait de sa rareté, qui valorise le patrimoine communal. Toutefois ces travaux supplémentaires reporteront l'ouverture de l'église au plus tôt à l'été 2010 !

handicapées et à tout habitant de la commune.

Par ailleurs, le CCAS a décidé de porter à 65 ans, l'âge minimum pour le repas des anciens.

➤ Centre Local d'information et de Coordination (CLIC):

Dans le prolongement des diverses réunions de la Commission des Affaires Sociales, notamment au sein de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, toute l'équipe de la commission a le souci de garantir une complète information des habitants. Au niveau de la commune, l'Adjointe aux Affaires Sociales se tient à votre disposition chaque jour sur rendez-vous à la Mairie, ou peut se déplacer à votre domicile en cas de besoin. Au sein de la Communauté de Communes, le CLIC, en la personne de Catherine Benoît, se tient également à votre disposition.

Ces personnes sont là pour vous accueillir, vous conseiller, vous assister dans la constitution de dossiers administratifs et de demandes d'aides pour tout projet de vie



La commune de SAINT-COULITZ à l'honneur....

Dans le cadre du concours des Maisons fleuries, la commune a reçu le premier prix des « villages fleuris » Nul doute que c'est le travail de Dominique Le Cheviller, admiré de tous, qui se voit ainsi récompensé. Mais c'est aussi l'ardeur que mettent bon nombre de Saint-Coulitziens, participant ou non au concours à maintenir des talus et bas-côtés fleuris et bien entretenus en toutes saisons, qui est ainsi reconnu. Qu'ils en soient tous remerciés et félicités !

Les résultats

1^{ère} catégorie : maison avec jardin très visible de la rue
 1- GUENNEC Julienne La Pointe
 2- BRELIVET Armelle 14 An Ti Ker
 3- COUNY Christian 13, Banine
2^{ème} catégorie : Talus ou décor floral installé sur la voie
 1- PETILON Florence 9 lotissement An Ti Ker
 2- JESTIN Claudie 1 résidence Kreisker
6^{ème} catégorie : Camping privé, tous commerces et services avec décor fleuri
 1-Camping de la Pointe

La vie Saint-Coulitzienne...

Cet espace est mis à la disposition des associations de la commune.

Les activités sportives et culturelles

Comme vous le savez la commune de CHATEAULIN, dans le cadre de sa politique tarifaire, a mis en place un tarif différencié pour les habitants d'autres communes.

Le nouveau Conseil Municipal de Saint-Coulitz, soucieux de favoriser l'accès de ses habitants aux équipements sportifs et aux activités, a souhaité participer aux frais d'accès à la piscine et aux tickets loisirs.

Une convention a donc été établie et la commune de Saint-Coulitz participera à hauteur de 1.40 € par an et par habitant.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2009, vous pouvez bénéficier des mêmes tarifs que nos voisins châteaulinois sur présentation d'un justificatif de domicile.

Connaissez-vous les AMAP ?

Une AMAP est une « Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ». Il en existe de plus en plus en France sous différentes formes. Le principe est de travailler avec les paysans de la région en distribuant chaque semaine un système de paniers dont le prix est fixé à l'avance et réglé pour le mois par exemple.

Nous sommes un petit groupe sur Saint-Coulitz, qui aimerait créer une AMAP en sollicitant un maraîcher bio du coin, et, pourquoi pas, d'autres producteurs. Les personnes intéressées peuvent nous contacter, nous espérons qu'elles seront nombreuses !

Contact : Claire Gendron
Tél 06 67 78 33 55

La Communauté de Communes (CCPCP)

Après la mise en place du bureau et des différentes commissions, le nouveau Conseil Communautaire a, dans un premier temps, réglé des litiges latents sur des dossiers en cours. Notamment, les Éditions Jos, Le Moulin de la Marche et la Maison de l'Emploi.

Le deuxième temps fort a été de finaliser le projet de ZAC de Pen Ar Roz en Châteaulin. Les travaux pourraient commencer en Mars.

Dans sa séance du 23 Octobre, le Conseil a décidé d'établir un Schéma de Cohérence de l'Organisation du Territoire (SCOT).

C'est un travail approfondi, demandant beaucoup de concertation et donc de temps, sans doute trois années, pour définir l'aménagement futur de notre territoire.

Les premiers mois de notre mandature ont été chargés, mais le travail a été réalisé dans un climat de confiance et d'écoute entre tous les élus, dans un esprit communautaire encourageant pour l'avenir. Cette cohésion s'est vérifiée lorsqu'il a fallu défendre le maintien de l'École de Gendarmerie et c'est dans cet état d'esprit que les élus travaillent à l'aménagement de notre territoire, avec le souci de vous tenir régulièrement informés de l'évolution des projets

Mairie de SAINT-COULITZ
Place François Mitterrand
29150 SAINT-COULITZ

Tel : 02 98 86 17 65
Fax : 02 98 86 20 16
mairie.saint-coulitz @orange.fr

Ouverture :
du mardi au vendredi inclus
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15
le samedi de 9h à 12h...

directeur de la publication :
Gilles SALAUN

Problèmes de voirie...

Dans le cadre de l'entretien des voiries et de leurs abords, il est constaté que des branches entravent la circulation des engins agricoles et du car scolaire en particulier.

La législation impose aux propriétaires de terrains en bord de voirie de tailler toutes les branches se situant à la verticale de la voie publique.

Nous sommes tous soucieux d'éviter un accident en veillant à ce que les véhicules n'aient pas à faire d'écarts intempestifs sur la voie pour contourner ces branches.

Il est demandé que les lignes téléphoniques soient dégagées et accessibles pour que France Télécom puisse intervenir en cas de réparation nécessaire.

Aussi, pensez à anticiper les tailles, car il est plus facile de travailler lorsque la végétation est moins développée !

Merci de prendre en compte ces recommandations.